Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 10 Décembre 2020
portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans le département de la Guadeloupe.
En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

CONSTITUTIONS

FC06249

Par ASSP en date du 06/04/2021 il a été constitué une EURL dénommée :
ASHRAM PARADISE CAPS
Siège social : 87 domaine de papin 97170 PETIT-BOURG **Capital :** 100 € **Objet social :** l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail location ou autrement de tous droits et biens immobiliers a quelque endroit qu'ils se trouvent situés **Gérance :** Mme Malika RIPPON épouse MAISONNEUVE demeurant 87 domaine **de papin 97170 PETIT-BOURG** Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE.

MODIFICATIONS

FC06246

HUKA

SAS au capital de 10.000€.
Siège social : 5 Résidence KARUKERA
97118 ST FRANCOIS.
RCS 850 375 627 POINTE À PITRE

Le Président, en date du 17/03/2021, a décidé de modifier l'objet social comme suit, à compter du 17/03/2021 : Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé. Mention au RCS de POINTE À PITRE.

FONDS DE COMMERCE

FC06247

Par acte SSP du 08/04/2021 enregistré au SIE de MARIE GALANTE le 31/03/2021, bord. n° 202100009624,
case n° 9714P322021A00794,
SARL LA GALETTE
A vendu à :
SARL IMAGO,
Un fonds de commerce de RESTAURATION TRADITIONNELLE sis au SECTION MURAT 97112 GRAND BOURG au prix de 120 550€.
L'entrée en jouissance a été fixée au 25/03/2021.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et la correspondance au SECTION MURAT 97112 GRAND BOURG.

VENTES

FC06239

MORTON & ASSOCIÉS

SCP MORTON & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau
de Guadeloupe, Saint-Martin
Saint-Barthélémy
30 Rue Delgrès
97110 POINTE A PITRE
Tél 0590 82 32 45

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice ZAC de CALEBASSIER de BASSE TERRE aura lieu une adjudication LE MARDI 1ER JUIN 2021 à 10 heures 30
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :
A LA DEMANDE : La société **EOS FRANCE** SAS au capital de 18 300 000.00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°488 825 217 et dont le siège social est sis 74, rue de la Fédération 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège
DESCRIPTION : Sur la commune de BASSE-TERRE (97100) les biens et droits immobiliers constitués par 2 parcelles de terre et les constructions y édifiées au lieu-dit 22, Cours Nolivos et rue du Docteur CABRE cadastrées sous les relations suivantes :
Section-Numéro-Lieudit-Contenance
AM - 75 22 - Cours Nolivos - 00ha 04a 78ca
AM - 76 22 - Cours Nolivos - 00ha 00a 42ca
Sur les droits immobiliers dépendant des lots numéros DEUX (2), TROIS (3), QUATRE (4). Ces 3 lots sont situés au 1er, 2ème et, 3ème étages, ils consistent en des locaux commerciaux ou professionnels brut d'aménagements et de réseaux, les étages sont accessibles par la cage d'escalier ou l'ascenseur.
Le 1er étage a une superficie approximative de 413,11m², le local électrique mesure 16,08m², le 2ème étage a une superficie approximative de 447,20m², le 3ème étage a une superficie approximative de 374,75m² avec deux terrasses un de 35 ,73m² et l'autre de 29,49m².
Les biens sont apparemment inoccupés.
Un RCP et un EDD a été établi par Maître DESGRANGES, Notaire à BAIE MAHAULT, le 08/11/2002, publié au service de la publicité foncière de BASSE TERRE, le 29/01/2003 volume 2003 P N°257.
CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASSE TERRE, Palais de justice ZAC DE CALEBASSIER, ou au cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIÉS **sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.**
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.
Une seule visite des lieux sera organisée.
La vente aura lieu LE MARDI 1ER JUIN 2021 en un seul lot sur la mise à prix de :
CENT MILLE EUROS (100 000€)
Frais en sus.
Fait à Pointe-à-Pitre, le 7 avril 2021
Signé : **La SCP MORTON & ASSOCIES représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON**

Doss n° 20170001/LRM/KL

PRESCRIPTION TRENTENAIRE

FC06251

AVIS DE PRESCRIPTION TRENTENAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Murielle JASAWANT, Notaire à SAINT-FRANCOIS (97118), Centre d'Affaires Sainte-Marthe Center, le 30 mars 2021, il a été constaté la NOTORIETE ACQUISITIVE à la requête de :
Monsieur Yves Jacques **PAPEAU,** retraité, et Madame Marie **SARMEZAN**, son épouse, retraitée, demeurant ensemble à ANSE-BERTRAND (97121), 11 rue de Bébian, lieudit Massioux.
Nés savoir :
L'époux à LA DESIRADE (97127) le 4 mai 1950.
L'épouse à PETIT-CANAL (97131) le 24 mai 1949.
Il a été attesté comme étant de notoriété publique, que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)**
Ils ont possédé :
A ANSE-BERTRAND (GUADELOUPE) 97121 Lieu-dit Massioux.
- Un terrain cadastré section AL n° 310 d'une surface de 551 m²
- Un terrain cadastré section AL n° 307 d'une surface de 3040 m²
OBSERVATION ETANT ICI FAITE QUE sur les parcelles sus-désignées, les époux PAPEAU ont fait édifier une maison individuelle, leur appartenant par l'effet du principe de l'accession immobilière, conformément aux dispositions des articles 552 et suivants du Code civil.
Que cette possession a eu lieu d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.
Que, par suite, toutes les conditions exigées par **l'article 2261 du Code Civil** sont réunies au profit de Monsieur Yves Jacques **PAPEAU** et Madame Marie SARMEZAN.
Qui doivent être considérés comme **seuls propriétaires** du bien sus désigné.
Des déclarations ci-dessus, les comparants ont requis acte, ce qui leur a été octroyé pour servir et valoir ce que de droit.
Si, passé un mois après les publications susvisées, aucune opposition écrite n'est parvenue à l'office notarial, le présent acte sera soumis à la publicité foncière, dans les formes et délais prescrits par les textes en vigueur.
Pour avis,

Le notaire.

Prise des annonces jusqu'au jeudi 10 H pour parution le lendemain

DISSOLUTIONS

FC06248

OPTIMISATION PME

SASU au capital de 100 € Siège : 2 Av de l'Ouest Raizet 97139 LES ABYMES
RCS PAP 822876520

Par AGE du 31/12/20 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme MARTIN Béatrice demeurant 2 Av De l'Ouest Raizet 97139 LES ABYMES pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/20 . Radiation au RCS de PAP.

FC06245

BRAGELOGNE LOCATION

SARL au capital de 8.000€.
Siège social : VILLA LEEPEI,
BRAGELOGNE 97118 ST FRANCOIS.
RCS 823 302 070 POINTE À PITRE

L'AGE du 16/03/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/03/2021, nommé liquidateur Mme VIRIN Carine, VILLA LEEPEI, BRAGELOGNE 97118 ST FRANCOIS et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de POINTE À PITRE.

Une annonce légale à publier en Guyane ?

Saisissez la en ligne !
24 H / 24 - 7 Jours / 7
Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr

Une annonce légale à publier en Martinique?

Saisissez la en ligne !
24 H / 24 - 7 Jours / 7
Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lelegis.fr